



Commune de LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR

Avis de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°15 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR

Le public est informé que par délibération n°A-D2020-270 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys du 3 décembre 2020, a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°15 de la commune de LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR.

Cette procédure porte : sur la création d'un secteur à l'intérieur duquel la réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux bénéficie d'une majoration de hauteur, sur l'élargissement du zonage UB sur des parcelles aujourd'hui zonées en Uib dédiées au développement d'activités économiques, et sur des adaptations au règlement de la zone UB.

Le projet de modification simplifiée n°15 du PLU ainsi qu'un registre où seront consignées les observations du public seront déposés durant un mois du jeudi 18 février 2021 au vendredi 26 mars 2021, inclus, à la Mairie de La Chaussée Saint-Victor, Place Étienne Régnier, 41260 La Chaussée Saint-Victor, aux jours et horaires d'ouverture au public :

- lundi, mercredi et jeudi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30
- mardi : 8h00 – 12h00
- vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h

et consultable sur le site Internet de la communauté d'agglomération www.agglopolys.fr.

Pour être jointes au registre, les observations du public pourront être formulées par courriel à plu-lcsv@agglopolys.fr

A l'issue de cette mise à disposition, le Président d'Agglopolys dressera un bilan avant de soumettre le dossier à l'approbation du Conseil Communautaire.